

Département du Cantal  
Arrondissement d'Aurillac  
Canton de Saint-Paul-des-Landes

**COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES  
(Cantal)**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28 avril 2026  
N°DEL\_2026\_036**

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 13	Représentés : 6	Votants : 19
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 22 avril 2026	Date d'affichage : 22 avril 2026
--	----------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire.**

**Etaient présents** : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALÉRY Jacques, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

**Etaient absents** : DESOMER Christophe représenté par DONEYS Jean-Luc, BONNET Gilles représenté par GALÉRY Jacques, DELOM Florence représentée par MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile représentée par FRESQUET Christelle, ESPALIEU Aline représentée par BAPST Bernadette, VABRE Fabien représenté par BARDY Daniel.

**Madame Emilie LHERM** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet – Désignation d'un correspondant Incendie Secours**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi Matras du 25 novembre 2021, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant incendie et secours parmi les membres du Conseil Municipal.

Le « correspondant incendie et secours » a pour missions essentielles de :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de votre commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de votre commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par votre commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion extérieure contre l'incendie de votre commune ;

L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au conseil municipal.

Le « correspondant incendie et secours » sera également chargé du suivi des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) :

Dans cette fonction il aura également pour missions de :

- Suivre régulièrement les avis et des prescriptions émises lors des commissions afin de lever rapidement les avis défavorables ;
- S'assurer que les prescriptions ont bien été prises en compte par les exploitants quels que soient les avis émis ;
- Assister aux commissions de sécurité ;
- Organiser avec les exploitants d'E.R.P. des réunions avec les exploitants pour les sensibiliser sur les risques incendies et sur leurs responsabilités.

Monsieur Franck LE PAGE propose sa candidature pour être correspondant Défense.

**Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition par 19 voix Pour.**

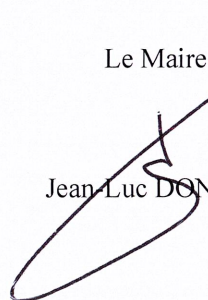
Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance



Emilie LHERM

Le Maire



Jean-Luc DONEYS

